grande durée ; la basilique chrétienne avoisine le temple de Mithra et le temple de Cybèle ; ville industrielle et maritime, Ostie offrait sans doute un aspect totalement différent de celui de Pompéi, ville de retraités ; intérêt artistique : nous connaissions déjà les fameuses statues de Trajan, de la Danseuse, de Commode et de Crispine ; aujourd'hui, le nombre des statues est devenu si considérable qu'on a créé un musée local qui contient, outre des objets décoratifs en foule, des têtes de Vespasien et de Trajan, une Sabine jeune (la femme d'Hadrien) en Vénus, une Sabine adulte en Cérès, de nombreuses scènes de genre où interviennent Amour et Psyché ; du point de vue de l'urbanisme, enfin, Ostie est supérieure à Pompéi : elle présente plusieurs types de maisons foncièrement différentes de la maison pompéienne. Voici la disposition de la maison d'Amour et de Psyché : à l'ouest d'un atrium central, quatre petites pièces ; à l'est, une nymphée avec une cour-jardin ; un autre type se rapproche sensiblement de ce que les Italiens appellent Case a giardino ; il date de l'époque antonine : il s'agit d'une construction en quadrilatère renfermant un jardin ; les maisons romaines pouvaient aller jusqu'à quatre étages, comme en témoignent les escaliers qui ont subsisté. Un troisième type, enfin, c'est le complexe d'Insulae (Insula degli Aurighi) ; certaines fresques, comme celle des Sept Sages, au bas de laquelle on peut lire des inscriptions assez grivoises, et celle de Vénus Anadyomène, sont assez bien conservées.

Somme toute, une grande collection de nouveautés importantes, malgré les crédits limités dont disposent nos amis Italiens. Et M. Schilling termine son exposé vivant et enthousiaste en soulignant la sollicitude des Italiens pour leurs monuments.

— M. Collart remercie vivement M. Schilling, qui a su communiquer à ses auditeurs, initiés ou non, sa passion de la recherche archéologique.

Note de correction. — Dans le compte-rendu de la séance du 7 janvier 1947, publié dans le volume précédent de la *Revue*, p. 62, noter que M. Blaise avait parlé du substantif *accenda*, et non du verbe *accensor*.

II.

Séance du 14 février 1948.

Président : M. Collart.

Membres présents. — MM. Andrieu, Blaise, Eblin, Fabre, Gougenheim, Grim, Hentz, Hœpffner, Maugain, Maurer, Richard, Ruch, Schilling, Will.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Collart traite du mot *locarium*, hapax qu'on trouve chez Varron, *De Ling. Lat.*, V, 15 : « *Vbi quidque consistit, locus. Ab eo praeco dicitur locare, quod usque idem it, quoad in aliquo constitit pretium. Inde locarium quod datur in stabulo et taberna ubi consistant.* »

Deux interprétations ont été données : 1° « le prix du gîte » dans une hôtellerie ou une taverne (traduction Huot, coll. Nisard ; Lex. Forcellini ; Dict. Quicherat) ; c'est la notion banale de « note d'hôtel ». Or, cette notion, dans les autres textes où on la rencontre, s'exprime par *merces* ou par *pretium ;* 2° « loyer d'un emplacement à usage de commerce (entrepôt ou magasin) » (Dict. Freund, Lewis-Short, Gaffiot, traduction Kent) ; mais le mot ne se trouve pas dans les textes juridiques ; il ne figure pas, en particulier, dans le texte d'Ulpien, *De tabernis locandis*, *Dig.*, VII, 1, 27. Peut-être pourrait-on songer à une troisième interprétation, en supposant un changement de sujet par opposition implicite, tour fréquent dans les règlements : « de là le *locarium* que l'on acquitte pour une auberge ou une boutique où la clientèle peut stationner. » Il s'agirait du « droit de place », acquitté par le commerçant dont l'étalage déborde sur la voie publique, invitant les passants à s'arrêter. Si *stabulum* et *taberna* ont des sens voisins, on pourrait même imaginer qu'il s'agit seulement du droit acquitté par l'aubergiste qui ouvre un comptoir de plein air, bar ou terrasse, pour les promeneurs altérés. Le caractère très technique du terme expliquerait sa rareté. Mais peut-être aussi faut-il simplement ponctuer après *constitit* et lire : « *Pretium inde locarium...* » ; dans ce cas, on retombe, semble-t-il, sur l'interprétation n° 1 ; *locarium* n'est plus qu'un adjectif superflu pour les besoins de la langue courante ; il se survit obscurément pour reparaître substantivé dans la basse latinité ; Du Cange en offre trois exemples du IX^e^ siècle. Quoi qu'il en soit, après des débuts difficiles, le mot devait connaître une destinée brillante par son descendant français *loyer*.

— M. Gougenheim insiste sur l'extension de sens qu'a subie ce mot, devenu synonyme de salaire, en citant un passage du *Couronnement Louis*. M. Kohler constate que ni l'italien ni l'espagnol n'ont repris le terme. M. le doyen Andrieu remarque que l'étroitesse des rues romaines ne rend guère vraisemblable l'existence de terrasses ou d'étalages empiétant sur la chaussée. M. Schilling, enfin, se déclare gêné par le subjonctif *consistant*.

II. — M. Ruch présente un ensemble de remarques sur le sujet : *vérité historique, véracité de la tradition, vraisemblance de la mise en scène dans les dialogues de Cicéron.*

1° Établissant cette distinction d'après les *prooemia* et des passages de la correspondance, M. Ruch se demande d'abord comment Cicéron connaissait les générations de Crassus et de Scipion Émilien, qu'il met en scène dans les quatre dialogues : *De oratore, De re publica, De senectute, De amicitia.* La tradition orale n'est qu'une fiction exigée par la convention du dialogue. Quelles sont les sources utilisées pour la connaissance des faits et celle des caractères? De nombreux passages du *De oratore* dénotent l'utilisation de l'ouvrage juridique de Scaevola. Pour le *De re publica*, on peut admettre que Cicéron a utilisé l'autobiographie et l'ouvrage d'histoire de Rutilius Rufus dont il se sert à d'autres fins encore, les écrits de certains contemporains de Scipion, tel Sulpicius Gallus, de qui il tient vraisemblablement la mention de la parhélie de 129, enfin les œuvres de ses propres contemporains, comme Varron et Junius Congus. Pour faire admettre l'érudition et la culture intellectuelle des personnages mis en scène, Cicéron accumule témoignages et preuves. Seul le *Cato Maior*, bien qu'étant le résultat de longues recherches faites en commun avec Atticus, ne repose sur aucun fond historique. Cependant, l'utilisation des *Origines* est manifeste. Pour le *Laelius*, l'auteur s'est servi, au cours d'une refonte de son œuvre, de l'ouvrage d'histoire de Fannius, auquel remonte la version de la mort violente de Scipion ; mais la personnalité même de l'historien demeure pour lui incertaine. Pour la rédaction de ces dialogues, Cicéron se livre donc à un véritable travail de recherche historique et ne cesse de parfaire sa documentation.

2° Mais, d'autre part, un lien plus personnel l'unit aux grandes figures qu'il met en scène. Il se considère le dépositaire du testament spirituel d'un Crassus ou d'un Scipion (cf. *De or.*, III, 6 ; *De leg.*, II, 6 ; *De fin.*, V; 2) ; le dialogue devient par là une « résurrection de la vie intégrale ». Pour accroître la véracité de son récit, Cicéron donne à la date une signification historique. Dans le *De oratore* et le *De re publica* en particulier, l'action est placée sous le signe de la catastrophe politique. Comment dès lors ne pas s'étonner de la sérénité qui préside à l'entretien? Cicéron met tout en œuvre pour sauver la véracité du sujet, témoin les longues discussions entre interlocuteurs sur l'opportunité du lieu et du moment. La véracité de la transmission orale enfin devient une préoccupation toujours plus grande : certaines filiations indiquées au cours de l'entretien remontent plusieurs générations, voire quelques siècles !

3° Aussi Cicéron a-t-il lui-même clairement marqué les limites de la vraisemblance. Elle repose sur l'*auctoritas* des interlocuteurs (le sens du mot reste à préciser, puisque, dans la controverse qui s'engage à propos du *De republica* — *Ad Quint. fratr.*, III, 5, 1 — Sallustius ne

l'entend pas de la même façon et fait à la fiction historique le même reproche d'invraisemblance que Cicéron faisait à la fiction mythologique). D'ailleurs, Cicéron, de son propre aveu, ne reproduit que les *sententiae* d'une discussion. Enfin, un écart sensible demeure entre la réalité et l'image qu'il nous en donne, l'art se réservant le droit de recréer une réalité plus forte (*De or.*, III, 15).

De graves invraisemblances subsistent, avant tout la subordination du dialogue à la forme du traité ; comment le contenu d'un entretien que l'on rapporte peut-il répondre en tout point à des exigences théoriques personnelles? Le divorce entre le traité et le dialogue s'accentue dans les dernières œuvres.

M. Ruch termine en faisant un rapprochement entre le dialogue et la conception du discours dans l'ouvrage d'histoire de l'antiquité.

— M. Collart voudrait quelques précisions sur les réactions des contemporains. M. Ruch cite des jugements d'Atticus et de Varron.

— M. Oguse regrette que l'orateur n'ait pas souligné davantage la part de l'imitation platonicienne. M. Ruch explique que Platon, dans ses derniers dialogues (Parménide, Théétète), par la forme du double récit, annonce un genre voisin de celui de Cicéron.

III.

Séance du 23 mai 1948.

M. Hatt, directeur de la XVIII^e^ circonscription archéologique, conduit à Saverne les membres du Groupe, auxquels se sont joints de nombreux étudiants. Il explique comment, à l'origine sans doute oppidum gaulois, la partie haute de la ville devient, sous les Sévères, un important poste routier, tandis qu'en bas se développe une bourgade artisanale. Une partie du mur d'enceinte, qui avait 3^m^60 d'épaisseur et environ 300 mètres de périmètre, est conservée. La plinthe et la base d'une tour sont encore visibles. A l'intérieur du mur se trouvaient encastrées des stèles dont quelques-unes sont conservées au musée de Saverne. La plupart portent l'inscription D. M. (Dis Manibus), parfois avec un D barré, qui est le signe du TH gaulois ; d'autres les mots : HEREDES PONENDVM CVRAVERVNT. Voici, d'autre part, quelques reliefs : un marchand tenant dans une main une pile de draps, dans l'autre, des ciseaux ; l'aigle, symbole de l'apothéose ; le disque, représentation celtique du soleil ; l'ensemble de trois roues, représentant le soleil, fait partie du symbolisme indigène. Une stèle, provenant d'un temple de Minerve et d'Apollon, et trouvée près du col de Saverne, est antérieure